

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE REFLEXION SUR LA PROMOTION DES
FORETS COMMUNAUTAIRES ET PRIVEES**

BRAZZAVILLE DU 18 AU 19 AOUT 2009

INTRODUCTION .

Le Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement a organisé conjointement avec le Ministère de l'Economie Forestière du 18 au 19 août 2009 à Brazzaville, un atelier de réflexion sur la promotion des forêts communautaires et privées. Cet atelier s'inscrit dans le cadre de l'appui à la politique gouvernementale en matière de gestion forestière.

Y ont pris part : les représentants des administrations en charge des forêts, de l'environnement, des organisations internationales et ceux de la société civile.

La liste des participants est jointe en annexe.

Le présent atelier visait comme objectif de *réfléchir sur une disposition du code forestier en sa section II articles 11 et 12 sur les forêts des communes et autres collectivités locales.*

De manière spécifique, il s'est agi de :

- analyser la situation actuelle sur l'accès des communautés aux ressources forestières
- élaborer les grandes lignes d'une stratégie de promotion des forêts communautaires et privées

Les travaux se sont déroulés en six (06) phases principales :

- cérémonie d'ouverture ;
- séance de sensibilisation (théâtre) ;
- communications et exploitation des thèmes ;
- travaux en groupes et les discussions en plénière ;
- recommandations ;
- cérémonie de clôture.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage du Directeur Général de l'Economie Forestière représentant le Ministre de l'Economie Forestière qui avait à ses cotés le Point Focal UICN/CARPE Congo.

Monsieur Marcellin AGNAGNA, Point Focal UICN/CARPE a, dans son allocution, remercié tous les participants pour leur disponibilité et l'intérêt qu'ils marquent sur les questions environnementales. Il a circonscrit le cadre dans lequel se tient cet atelier et précisé les objectifs poursuivis par le Programme. Il a ensuite invité les décideurs politiques à impliquer davantage les communautés locales dans la gestion des ressources naturelles tout en rappelant le rôle de la forêt dans la vie socio économique et culturelle desdites communautés. Il a enfin terminé son propos en insistant sur l'accompagnement des communautés dans l'exercice de leur droit et que le présent atelier marquait le début d'un processus qui nous conduira vers la création des forêts communautaires et privés.

Prenant la parole à son tour, le Directeur Général de l'Economie Forestière a adressé au nom de Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière ses chaleureuses salutations aux participants.

Le Directeur Général a souligné et insisté sur le fait que la réflexion en cours devra tenir compte des expériences de certains pays de la sous région, notamment le Cameroun sans toute fois transposer, eu égard aux spécificités des régimes coutumiers et fonciers de chaque pays. Enfin pour mieux circonscrire le sujet, a-t-il ajouté, la réflexion devra prendre en considération le concept de forêt de communes et d'autres collectivités locales ainsi que les critères et les méthodes participatives de délimitation et de cartographie de séries de développement communautaire. Avant de terminer son propos, il a adressé ses compliments au Programme CARPE pour cette initiative combien importante et souhaité pleins succès aux travaux de l'atelier.

II. SEANCE DE SENSIBILISATION

La troupe théâtrale de l'Association pour la Culture de Protection de la Faune et de la Flore (ACPF) a présenté une pièce intitulée « le villageois et la forêt », création et mise en scène par Osée colins KOAGNE Président de ladite Association. Les comédiens ont voulu à travers cette dernière montrer, ce que le paysan pense de la gestion forestière. Ils ont dénoncé les décisions unilatérales de l'administration forestière qui ne prennent pas en considération les aspirations des communautés. Enfin Ils ont invité les participants à bien réfléchir sur la mise en place des forêts communautaires et privés.

III. COMMUNICATIONS ET EXPLOITATION DES THEMES

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux proprement dits ont commencé par une série de communications sélectionnées se rapportant au thème principal de l'atelier (la promotion des forêts communautaires).

Cinq(5) orateurs ont présenté tour à tour leurs communications. L'intérêt de ces communications est de donner aux participants des éléments d'appréciation et de compréhension du thème principal de l'atelier afin de produire un bon résultat. Les copies des communications seront jointes en annexe du présent compte rendu.

Deux (2) jours durant les participants ont écouté les communications et engagé des discussions très riches sur les sujets abordés avant de se scinder en deux sous-groupes de travail.

Les communications suivantes ont été présentées:

N° 1 : expérience du Cameroun sur les forêts communautaires par Moïse MASSAMOUNA

A travers son exposé, l'orateur a dégagé les grandes lignes qui ont permis la mise en place de la forêt communautaire pilote de M'BOKE au Cameroun, les forêts privées n'existant pas. Il s'agit de :

- l'existence d'une structure technique appropriée, dotée des moyens d'action conséquents (Direction des Forêts Communautaires)
- existence d'un manuel de procédures de création de forêts communautaires
- promotion des projets d'accompagnement des communautés locales dans la mise en place des forêts communautaires.

Enfin il a présenté les perspectives de développement de forêts communautaires au Congo notamment par l'existence de la volonté politique, des capacités techniques ainsi que d'une expertise avérée matière de sylviculture.

N° 2 : Forêts communautaires et privées par Rosalie MATONDO (Directrice du Service National de Reboisement).

Après avoir présenté la structure, les attributions, les missions du Service National de Reboisement ainsi que les objectifs des plantations communautaires et privées, la Directrice du SNR a circonscrit les atouts majeurs qui permettent la mise en place des forêts communautaires et privées au Congo. Elle a cependant noté quelques contraintes pouvant freiner leur mise en place, notamment le manque d'un financement durable, la pression foncière sur les périmètres de reboisement ainsi que le caractère individualiste du Congolais. La politique actuelle du Service National de Reboisement est orientée vers l'appui aux communautés locales et aux

individus dans la réalisation des forêts communautaires et privées plantées ou naturelles.

N° 3 : Efforts déployés et stratégies en matière d'aménagement pour la définition des séries de développement communautaires.

par Léon Joseph SAMBA.

Le présentateur a circonscrit les atouts du Congo en matière de promotion des forêts communautaires naturelles, notamment l'existence des études en amont, ayant conduit à l'élaboration et à la validation des plans d'aménagement ainsi qu'à la certification des UFA. Les séries de développement communautaires définies dans le cadre des plans d'aménagement des concessions forestières sont une base d'inspiration pour le développement des forêts communautaires. Il suffirait de préparer un cadre légal approprié. A cela s'ajoute la maîtrise des techniques de sylviculture et l'existence d'un Service Nationale bien structuré disposant d'antennes dans les différents Départements du pays.

Par contre il se pose plusieurs difficultés liées à la non finalisation du plan national d'affectation des terres, le vide juridique sur les forêts communautaires constaté au niveau de la loi 16/2000 portant code forestier. Certains concepts tels que « superficie utile » méritent encore d'être approfondis afin de faciliter leur usage en matière de taxes forestières. Le mécanisme actuel de rétrocession d'une partie de la taxe dite de superficie ne favorise pas les communautés locales. D'autre part il manque une source de financement durable et de promotion des forêts communautaires et privés.

N° 4. Création, fonctionnement et gestion d'un fonds de développement local par patrice NGOULA

Monsieur NGOUALA a rappelé l'existence du fonds mis en place pour financer le développement local grâce à la rétrocession des revenus issus de l'exploitation des ressources forestières. Par ailleurs, il a présenté l'organisation et les missions dudit fonds et dont le bon fonctionnement reste assujéti à la publication d'un arrêté.

En perspective, il a proposé l'augmentation du montant de la redevance actuelle et l'implication effective des populations locales dans la gestion durable des ressources naturelles par une meilleure éducation environnementale.

N° 5 . CARTOGRAPHIE COMMUNAUTAIRE : Outils d'aide à la décision et de négociation entre acteurs par Marcel IBARA

Ici, il s'est agi de l'identification, de l'analyse, de la planification et de la délimitation des terroirs villageois par une méthode participative, condition sine qua non à une gestion non conflictuelle des ressources naturelles. Ces cartes serviraient comme référentiel dans le cadre des négociations relatives à la mise en valeur des terroirs.

En conclusion, l'orateur a suggéré que l'administration publique diligente le processus de validation des cartes communautaires.

Ces communications ont suscité un grand intérêt et de nombreuses questions de compréhension ont été posées par les participants. Les discussions et échanges ont tourné autour des points ci après :

Le non existence des forêts communautaires au Congo, la nécessité d'impliquer les communautés dans la gestion des ressources naturelles, la facilitation des mécanismes de création des forêts communautaires et privées, la notion de délimitation des terroirs villageois, le caractère individualiste du Congolais, la notion de superficie utile à approfondir, la gestion du fonds de développement local.

IV. TRAVAUX EN GROUPES ET DISCUSSIONS EN PLENIERE

Deux groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir sur les thèmes suivants :

Groupe 1 : Réflexion sur les dispositions légales et opportunités de mise en place des forêts communautaires et privées

Groupe 2 : Quelles stratégies pour les forêts communautaires et privées

Les travaux en groupe ont abouti à la définition des grandes lignes stratégiques et à la formulation des recommandations à l'endroit du gouvernement et de l'opinion internationale.

Les grandes lignes stratégiques pour la promotion des forêts communautaires au Congo.

N°	STRATEGIES	ETAPES	RESPONSABILITE
	FORETS NATURELLES		
1	Insérer et définir dans le code forestier les concepts de forêts communautaires naturelles et/ou plantées	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du concept forêts communautaires - Principes de création des FC - Objectifs des FC - Mode de fonctionnement 	Administration
2	Elaborer des procédures d'attribution et de gestion des FC	<ul style="list-style-type: none"> - Décret ou arrêtés d'application de la loi précédente - Manuel de procédures - Commission de gestion des FC 	Administration
3	Encourager la concertation et la participation effective des populations locales à la gestion des ressources des FC	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un Comité de développement local - Mise en place d'un Comité Forêt Paysan - Communication entre Administration et populations à travers les comités - Formation des membres des comités 	Administration forestière ou ONG
4	Elaborer une méthodologie nationale de réalisation des plans simples de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études de base sur les ressources naturelles - Elaboration d'un canevas de plan simple de gestion 	Administration forestière

	des forêts communautaires		
5	Intégrer le zonage des Forêts Communautaires dans le domaine forestier national	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographies participatives - Validation des cartes - Matérialisation des limites des FC sur le terrain 	Administration forestière
6	Faire la promotion des Forêts Communautaires en impliquant les médias, les ONG ou d'autres moyens susceptibles d'informer les populations sur les bienfaits des FC	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Vulgarisation - informations 	
7	Tenir au niveau de chaque département les ateliers de sensibilisation et de formation des paires éducateurs en développement des Forêts Communautaires par le Service National de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - délocalisation des ateliers de formation dans les zones concernées - Information - Education - Sensibilisation 	<p>SNR</p> <p>Administration forestière</p> <p>ONG national et international</p>
8	Création d'un fond de développement des Forêts Communautaires	<p>Sources d'alimentation du fond</p> <ul style="list-style-type: none"> - Secteur privé - Secteur public - ONG et fondation - Communauté locale 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Conseils départementaux - Coopération bi ou multilatérale 	
	FORETS PLANTEES		
9	Mise en place dans chaque département des pépinières locales gérées par les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des acteurs locaux en techniques de pépinière - Choix des spéculations - Sensibiliser les acteurs locaux sur les objectifs de ces pépinières 	
10	Promotion des forêts plantées communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser, informer dans les médias et par les ONG - Exonération des taxes douanières sur les exportations des équipements et intrants nécessaires à la mise en place des forêts plantées 	
11	Mise en place d'un fond de soutien à la création des forêts plantées communautaires		
12	Renforcer la vulgarisation des textes légaux sur l'agro foncier à travers les élus locaux et la société civile pour Informer, sensibiliser, éduquer, former les populations et les opérateurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgariser les textes de loi 	

Les participants ont constaté le vide juridique sur la problématique des forêts communautaires et privées au niveau des textes légaux existant, la loi 16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier notamment. Ils suggèrent par ailleurs en attendant la révision de ladite loi, la prise d'un arrêté par le Ministre en charge des forêts pour la promotion rapide des forêts communautaires

V.RECOMMANDATIONS

Les participants ont formulés les recommandations suivantes à l'endroit du gouvernement et de l'opinion internationales:

1. Révision de la loi 16- 2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier afin d'y intégrer les dispositions relatives au concept, à la création et à la gestion des forêts communautaires naturelles et plantées,
2. Création au niveau de l'Administration forestière d'un projet pilote de promotion des forêts communautaires naturelles et plantées
3. Mise en place d'un fond de soutien de développement des forêts communautaires naturelles et plantées
4. Facilitation des gestionnaires des forêts communautaires naturelles et plantées par l'exonération des achats et importations des équipements et consommables nécessaires à la mise en place et gestion des forêts communautaires naturelles et plantées
5. Simplification des procédures de création de forêts communautaires naturelles ou plantées
6. Prise par le Ministre en charge des forêts d'un arrêté fixant les conditions de création, de gestion et d'utilisation des forêts communautaires et privées au Congo.

VI .CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été placée sous la présidence de Monsieur Marcellin AGNAGNA, Point Focal CARPE /UICN. Il a félicité tous les participants pour la qualité du travail abattu et les a rassuré de l'appui du Programme UICN/ CARPE pour la mise en œuvre des actes du présent atelier. Le bureau UICN/CARPE Congo avec le concours du Country team CARPE plaidera auprès de l'administration

forestière pour la concrétisation des résultats obtenus, qui marquent le début d'un processus qui conduira vers la création des forêts communautaires et privées.

Avant de conclure, la parole a été donnée aux représentants des différents groupes d'acteurs ayant pris part à l'atelier, ceux-ci ont exprimé leur satisfaction et exhorté le programme CARPE à poursuivre dans ses efforts d'appui à la gestion durable des ressources naturelles au Congo. Les participants à l'atelier se sont séparés sur une note globale de satisfaction.